



CALVADOS

On pourrait croire à une mauvaise blague, mais non. La DSCC Basse Normandie ne recule devant rien pour exploiter encore plus les facteurs. En 2016, la DSCC avait décidé de mettre fin aux paiements de la distribution des plis électoraux au forfait en 2016 c'est à dire au nombre de plis distribués, sous prétexte de code du travail. Cette année, la DSCC annonce que c'est une charge de travail normal et que cela ne nécessitera quasiment aucune heure supplémentaire !!!

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Pour cette année où les facteurs devront assurer la distribution de 4 tours d'élections (en pleine période de distribution des impôts), la DSCC relance son paiement « des heures supplémentaires éventuellement faites au réel constaté ».

NE SOYONS PAS NAÏF...

La direction va savoir demander à la PIC d'organiser le traitement des plis pour que la charge de travail soit lissée afin d'éviter de payer des heures supplémentaires. Ils n'hésiteront pas à prioriser les plis et mettre de côté le courrier ménage à la PIC.

L'objectif pour la direction est toujours le même : faire toujours plus et sans contrepartie. On va demander aux agents d'absorber cette augmentation de la charge de travail et la DSCC ne veut pas entendre parler d'embauche, d'aménagement des organisations, de compensation ...

La qualité de service : c'est grâce à nous ! Ils osaient ne pas nous récompenser pour tout ce travail ! La Poste touche 70 millions d'euro pour ce service et elle trouve normal de ne rien redistribuer à leurs agents qui font tout le travail ! Cela est inacceptable !!!

Car c'est bien grâce à notre travail si La Poste a remporté ce marché. C'est bien nous qui sommes les garants de la qualité de service.

LA RICHESSE C'EST NOUS QUI LA CRÉONS, C'EST LA POSTE QUI ENCAISSE !

La CGT FAPT 14 et les facteurs exigent pour les 4 tours de plis électoraux à distribuer :

- Mise à disposition de plateau repas pour tous
- Prime de pénibilité exceptionnelle de 60 euros/net par tour pour les 2RM et piétons, de 30 euros/net pour les 4 RM et de 20 euros/net pour l'acheminement des dépôts
- Retrait de la sécabilité structurelle et autres, les semaines 16, 18, 23 et 24
- Embauche d'un CDD/équipe sur la période semaine 16 à 24

NOUS NE SOMMES PAS DES PIGEONS !!!



Syndicat départemental des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

3 bis rue Damozanne 14 000 Caen Tél : 02 31 50 45 00 Courriel : cgt14@laposte.net



